



ceaac

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE À SÉOUL

OBJET

Dans le cadre du programme de résidences d'artistes mis en place par le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, un séjour à Séoul est à pourvoir.

D'une durée de trois mois, cette résidence est organisée sur la base d'un partenariat entre le International Art Studio du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Séoul et le CEAAC.

Période de résidence **Mai-Juin-Juillet 2015**

POUR CETTE RÉSIDENCE, LES CONDITIONS SUIVANTES SONT D'APPLICATION

- Résider en Alsace
- Avoir plus de 25 ans
- Avoir terminé ses études et développer une pratique artistique professionnelle et personnelle
- Être assujéti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa
- Séjourner pendant trois mois consécutifs dans le pays d'accueil
- Se libérer de ses obligations professionnelles pendant la durée du séjour

L'ARTISTE SÉLECTIONNÉ DISPOSERA DE

- Atelier et logement
- Bourse de séjour et de production (3250 euros) sur présentation d'une note de droits d'auteur dont sera déduit le précompte des cotisations sociales de 9,35 % sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou MDA
- Prise en charge du billet d'avion A/R
- Participation aux ateliers portes ouvertes + exposition personnelle à la fin du séjour

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un CV et une lettre de motivation (en français et en anglais)
- Un texte de présentation générale du travail
- Une note d'intention sur le projet artistique envisagé (en français et en anglais)
- Des éléments visuels imprimés (sur format A3 maximum) ainsi que sur format numérique et éventuellement des éléments sonores ou audiovisuels sur CD ou DVD
- Des éléments écrits : biographie, catalogues et extraits de presse

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : 22 janvier 2015

(cachet de la poste non pris en compte)

Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines

Elodie Gallina, Chargée des projets internationaux

7, rue de l'Abreuvoir - 67000 Strasbourg

À NOTER :

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Les dossiers envoyés par email et les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les sélections auront lieu courant février 2015, les artistes non retenus seront avertis par courrier.

Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe de réexpédition suffisamment affranchie seront retournés.